

Délibération 2025-037

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REMPARTS DU CHATEAU – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de consolidation et de restauration de l'angle nord-ouest des remparts du château sont inscrits au budget primitif 2025. Les consultations viennent d'être lancées pour les missions de coordination SPS et de contrôle technique et il convient de positionner ce dossier au titre du fonds de concours communautaire.

Il indique que les dernières estimations fournies par l'assistant à maîtrise d'ouvrage prévoient que l'opération se déroulera en deux tranches : une tranche ferme estimée à 480 000€ HT et une tranche optionnelle à 470 000€ HT.

L'opération se décomposera en un lot de travaux : échafaudage, gros œuvre, maçonnerie, pierre de taille, ferronnerie et un lot de prestations de services pour le suivi archéologique du chantier.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0 €	Aides publiques :		
Etudes	0 €	> Union Européenne	0 €	0,00%
Travaux	950 000 €	> Etat (préciser)	332 500 €	35,00%
Matériel	0 €	> Région	122 528 €	12,90%
Autres (préciser)	0 €	> Département	142 500 €	15,00%
		Autres aides publiques et privées	0 €	0,00%
Sous total des dépenses	950 000 €	Sous-total Aides avant Fonds de concours	597 528 €	62,90%
Recettes : Salles de convivialité, logements et MAM abattement de 20% des dépenses totales (1)		Reste à charge après subventions totales (4)	352 472 €	
Recettes activités à caractère économique (2)		Fonds de concours classique (5)	140 989 €	14,84%
Dépenses non prises en compte		Fonds Cotentin Eco responsable 2026(6)	0 €	0,00%
		Fonds Cotentin en Grand 2026	0 €	
		Total Fonds de concours	140 989 €	14,84%
		Total Aides publiques et privées	738 517 €	77,74%
Total dépenses prises en compte (3)	950 000 €	Autofinancement	211 483 €	22,26%
Total général	950 000 €	Total général	950 000 €	

Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Sécurité du 27 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la communauté d'Agglomération,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS

